

Résolution présentée par la délégation de la RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : MISE EN PLACE D'UNE VOIE MARITIME INTERNATIONALE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Choquée	par la difficulté que certains pays ont à exporter leurs marchandises à cause de leur situation géographique,
Constatant	que les accès maritimes au niveau international sont extrêmement restreints,
Regrettant	que de nombreux pays soient pénalisés par le manque de connexions avec le reste du monde,
Exaspérée	par les taxes, souvent, trop élevées que les bateaux, transportant des marchandises, subissent,
Notant	que les prix couteux des exportations, ainsi que la complexité des passages réservés aux transports des marchandises, notamment la voie maritime dont 44 pays sont privés, conduisent plusieurs pays à renoncer à vendre leurs ressources.
Remarquant	que cela affecte l'économie et la stabilité mondiale, mais aussi, le développement des pays concernés.
Demande	la construction de fleuves artificiels traversant plusieurs nations, afin de donner un accès aux eaux internationales à tous les pays du globe,
Permettant	de faciliter le commerce, les échanges et le développement de tous les pays.
Réclamant	le montant de 10 milliards de dollars à la Banque Mondiale pour la création de ce projet, ainsi qu'une participation financière annuelle de la part de tous les pays s'élevant à 0.25% de leur PIB, afin de maintenir un réseau stable, de le sécuriser, de simplifier son amélioration, de même que son entretien.

Le texte français fait foi.